

## **Compte rendu du Conseil Municipal**

L'an Deux mille vingt et un, le douze février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Louvignies-Quesnoy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MICHAUX, Maire.

**Présents** : Mmes BOUTTEAUX, PLOUCHART, PROCUREUR et TONDEUR Mrs BISIAUX, BRUYERE, CAVALLIE, DRUESNE, LAGNY, MICHAUX, PETIT, TONDEUR et TRIPIANA

**Absent ayant donné procuration** : M BLOMME donne procuration à M DRUESNE  
M MARIEZ donne procuration à M LAGNY

**Absent** :

**Secrétaire** : Mme Plouchart

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de votants : 15  
Date de convocation : 01/02/2021

La séance est ouverte à 19h00.

### **MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le règlement intérieur a été étudié lors de la séance du CTPI du CGD59 le 10 février. Celui-ci devrait être validé.

Afin de poursuivre la procédure de mise en place du RIFSEEP, le CTPI a besoin d'un projet de délibération reprenant les modalités d'exécution du RIFSEEP au sein de notre collectivité. Il est demandé au Conseil son accord pour transmettre ce projet au CDG59.

Abstention : 0      Opposition : 0      Pour : 15

### **PLAN DE RELANCE REGIONAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il existe un dispositif de Fonds de relance régional. Celui-ci est assez « ouvert » quant aux possibilités de financement. Les travaux de voirie, réseau et éclairage sont éligibles. Nous pourrions déposer un dossier de demande de subvention pour le parking du cimetière, qui entrerait dans ce dispositif. Il est demandé au Conseil s'il approuve le projet d'extension du cimetière, de création d'un parking et de mise en accessibilité de celui-ci.

Abstention : 0      Opposition : 0      Pour : 15

### **DOSSIER TROTTOIRS**

La 2<sup>ème</sup> tranche de trottoirs se fera de la rue haute à la rue Eugène Thomas. Le projet a été présenté à la commission travaux. Le dossier complet va être présenté à la commission d'appel d'offre pour étude et validation afin que celui-ci puisse être validé par le Conseil municipal lors d'une prochaine séance

### **DOSSIER CIMETIERE**

Le projet du cimetière pourra voir le jour puisque nous avons été subventionnés. Le projet a été présenté à la commission travaux. Le dossier complet va être présenté à la commission d'appel d'offre pour étude et validation afin que celui-ci puisse être validé par le Conseil municipal lors d'une prochaine séance

### **CONVENTION MARQUAGE RD**

Le Département nous a annoncé la reconduction de la prise en charge de l'entretien (repassage) par le Département du Nord du marquage horizontal sur RD en agglomération. Il est demandé à l'assemblée de donner l'autorisation à M Le Maire de signer cette convention avec le Département du Nord ;

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

**FONDS INTERMINISTERIEL POUR LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE – APPEL A PROJET 2021 – SECURISATION DES ETABLISSEMENT SCOLAIRES**

M Lagny, adjoint aux travaux fait par au conseil de l'appel à projet 2021 de l'Etat concernant la sécurisation des établissements scolaires dans le cadre de Vigipirate. Ce projet consisterait à poser un portail et un portillon entre la cantine et l'école afin de fermer cette partie pour sécuriser les enfants de l'école. Une demande de subvention peut être déposée auprès des services de la sous-préfecture. Le conseil est-il d'accord sur le projet et pour faire la demande de subvention ?

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

**DEMANDE DE « LA FERME AUX TRAITS » POUR L'ACHAT DES PARCELLES A288, A286 et A259**

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de la part de « la ferme aux traits », représentée par M Yann BOUTTEAUX et Mme Marie-Andrée PLOUCHART, une demande pour l'achat des parcelles A288, A286 et A259. La ferme en est déjà locataire. Un prix de 5.000€ l'hectare a été déterminé par le notaire M Fauvarque à Jenlain. Il est précisé que Mme Marie-Andrée PLOUCHART ne prendra pas part au vote.

Abstention : 3 Mrs DRUESNE, BLOMME et CAVALLIE  
Opposition : 3 Mrs LAGNY, MARIEZ et TRIPIANA  
Pour : 8

**DEMANDE DE LOCATION DE TERRES AGRICOLES**

Deux agriculteurs de la commune ont fait une demande auprès de la mairie afin de louer des terres agricoles à savoir :

- M LEFAUX pour les parcelles A1362, A1335 et A1336
- M LACOMBLEZ pour la parcelle A975

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

**TRANSFERT A LA CCPM DE LA COMPETENCE « USAGE NUMERIQUE EN MATIERE DE NUMERIQUE EDUCATIF**

Il est exposé au conseil municipal ce qui suit :

Le développement du numérique éducatif dans les écoles maternelles et élémentaires constitue un objectif partagé par l'Education nationale et les collectivités territoriales. La loi pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013 pose les fondements d'un plan de développement des usages du numérique à l'école, pour une politique éducative innovante, personnalisée, proche de l'élève et de ses besoins.

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) est un service éducatif numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité.

L'ENT est un outil d'accompagnement au service de la communauté éducative et des pratiques pédagogiques. Il permet également de réaliser des passerelles entre les différents cycles pour les enseignants, les élèves et leurs familles. Sont concernés les cycles 1 (maternelle), 2 (CP, CE1, CE2) et 3 (CM1, CM2).

Il est proposé au conseil de transférer cette compétence à la CCPM.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

**ADHESION DE LA CCPM AU SYNDICAT MIXTE DU NORD PAS DE CALAIS NUMERIQUE**

Il est exposé au conseil municipal ce qui suit :

A la suite de la loi pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013, les communes et EPCI poursuivent, aux côtés des autres collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que de l'Etat, l'objectif d'un développement du numérique éducatif des établissements scolaires, compte tenu de leur compétence en matière d'usages numériques.

La Communauté disposera prochainement d'une compétence en matière de numérique éducatif, qui la conduira à pouvoir intervenir en la matière.

Dans ce cadre, il est utile d'adhérer, aux fins d'acquisition et de mise en place d'une plateforme numérique ENT, à une structure mutualisée. Le Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique ayant vocation à participer à la

mise en œuvre d'un ENT à travers notamment l'adhésion à un groupement de commandes avec la Région et le Département, compétents en matière de numérique éducatif respectivement pour les lycées et les collèges,

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CADRE ENTRE LA CCPM ET LA COMMUNE RELATIVE A L'ADHESION AU SERVICE ADS**

Vu le Code de l'urbanisme, notamment de l'article L 422-1 définissant le maire comme autorité compétente pour délivrer les actes, à l'article l 422-8 supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes compétences appartenant à des communautés de 10.000 habitants et plus

Vu l'article R 423-48 du code de l'urbanisme précisant les modalités d'échanges électroniques entre service instructeur, pétitionnaire et autorité de délivrance

Le Maire est l'autorité compétente, responsable pour délivrer les autorisations d'urbanisme. Le service instructeur assure l'instruction des dossiers pour le compte des communes ayant passé une convention avec la communauté.

Le service instructeur assurera l'instruction des actes suivants : Déclaration préalable de travaux, Permis de construire, Permis d'aménager, Permis de démolir, Certificat d'urbanisme détaillé ou opérationnel dit Cub. A la demande du maire, il préparera les arrêtés interruptifs de travaux en cas de contestations des infractions pénales et de la police de l'urbanisme.

Il est proposé au Conseil de renouveler cette convention cadre avec le service ADS de la CCPM.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

### **PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA CCPM ET LA COMMUNE DE LOUVIGNIES-QUESNOY**

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a rendu obligatoire l'inscription à l'ordre du jour d'une séance du conseil communautaire, d'un débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance, avec adoption du pacte par le conseil communautaire avant le 28 mars 2021 en cas de réponse positive de l'assemblée. Les communes disposant d'un délai de deux mois, à compter de la transmission du projet, pour se prononcer. Le conseil communautaire a décidé d'engager ce débat lors de sa séance du 14 octobre 2020.

Un préprojet a été présenté à la conférence des maires du 5 novembre 2020 et il lui a été proposé de ne pas traiter cette échéance comme une simple formalité mais de tirer pleinement avantage de cette fenêtre d'opportunité pour améliorer plus encore la gouvernance intercommunale.

Le préprojet a fait l'objet d'une consultation des élus du territoire communautaire qui a pris fin le 4 décembre 2020.

Le pacte de gouvernance est la convention qui définit les modalités d'association des élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

Le concept de gouvernance renvoie à la recherche d'une prise de décision efficace et partagée, impliquant plusieurs acteurs. Les intercommunalités font l'objet d'un pilotage multi-parties intégrant par nature les expressions de leurs communes membres. Afin de favoriser ce dialogue intercommunal nécessaire à une prise de décision efficace, les intercommunalités se sont dotées d'outils de gouvernance.

La gouvernance intercommunale dépasse largement le cadre légal, qui prévoit bureau, commissions et conseil communautaire, en instaurant des outils variés et adaptés aux diversités locales.

La mise en place d'une architecture institutionnelle équilibrée repose.

1- sur les principes suivants :

–Subsidiarité

–Ecoute et bienveillance

– Transparence de l'action communautaire.

2- sur des objectifs communs.

– Placer l'habitant au cœur des politiques publiques

– Concilier intérêt communautaire et intérêt communal afin de servir l'intérêt général.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

### **APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES**

Mme DEMATTE, directrice de l'école, souhaiterait continuer à équiper l'école en matériel numérique. Un nouvel appel à projets pour socle numérique dans les écoles élémentaires est lancé et nous offre la possibilité de nous faire subventionner à hauteur de 70% du projet, si toutefois nous sommes retenus. Une demande de subvention va donc être déposée.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

### **CHANGEMENT D'OPERATEUR TELEPHONIE ET INTERNET**

Nous sommes actuellement en contrat avec les sociétés SCT TELECOM et NORDNET pour toute la téléphonie et l'internet des bâtiments communaux. Leur prestation ne nous convient pas : interruption des communications et de la connexion internet pendant de longs jours, mauvaise qualité des services. Plusieurs devis ont été reçus pour changer de prestataire. Le meilleur rapport qualité-prix-service revient à la société DATA-IT. Nous allons résilier notre contrat chez nos prestataires actuels même si cela nous coûte un certain prix, afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

### **AIDE AUX ENTREPRISES DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les difficultés que certaines entreprises rencontrent depuis le début de la crise sanitaire notamment les 3 restaurateurs (Royal Burger, les forges et aux plaisirs gustatifs) mais également le spa (Evasion). Il est proposé de leur verser une aide exceptionnelle pour une enveloppe totale de 3.000 € (soit 750€ par entreprise).

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le contrat PEC de M Jean-Marc VIENNE a été renouvelé pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2021
- Il est possible de conclure des contrat PEC pour des personnes de - de 26 ans mais également de + de 26 ans. Un appel à candidature sera lancé.
- Un autre appel à candidature sera lancé également concernant un contrat saisonné de 6 mois pour les mois d'été.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

### **SIGNATURES**

BISIAUX Ch.

BLOMME S.  
Procuration M DRUESNE

BOUTTEAUX M.

BRUYERE J.M

CAVALLIE F.

DRUESNE H.

LAGNY G.

MARIEZ Ch.  
Procuration M LAGNY

MICHAUX A.

PETIT O.

PLOUCHART M.A

PROCUREUR M.

TONDEUR M.J

TONDEUR R.

TRIPIANA E.